

De : ASSOCIATION INTERCULTURELLE ARCACHON <a.i.a33@free.fr>

Sujet : 11 Novembre

Date : 12/11/2020 09:41:08 Europe/Paris



Un temps de deuil !





Editorial

A la veille de la commémoration de l'Armistice de 1918, nous avons appris avec peine le décès de l'ancien maire d'Arcachon: Pierre Lataillade.

Pierre était un personnage de l'histoire de notre ville qui a assumé de multiples fonctions politiques et qui a toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour notre association. Il en a d'ailleurs facilité la création en nous prêtant des locaux, en inaugurant certaines de nos manifestations, en nous donnant une subvention,etc....

Personnellement , j'ai eu l'honneur d'être un de ses conseillers municipaux de 1995 à 2001. Il m'a fait découvrir les rouages de la vie municipale, du sens que l'on devait donner à un engagement de citoyen. Il m'a demandé de le représenter dans certaines manifestations.Certes, il pouvait être autoritaire mais sa bonhomie cachait son dévouement sans borne à notre ville et à ses habitants. Dans le cadre de ses mandats politiques, il a permis à l'AIA de visiter ainsi le Parlement français et européen, tant à Paris , Bruxelles ou Strasbourg. Nous avons passé des moments très agréables avec les gens de l'AIA en partageant une choucroute au Restaurant de la Douane à Strasbourg ou un repas de frites-moules "Chez Léon" à Bruxelles.

Permettez moi de dire qu'il a porté beaucoup d'intérêt à St Elme, à ses anciens et le directeur de l'époque que j'étais.

C'était un vrai arcachonnais, mais aussi un chrétien catholique fervent, surtout à l'issue de son mandat municipal.Certes, il était parfois critiqué ou jaloué, mais quel homme!

Pierre, merci de votre intérêt et de votre dévouement.

"Le malheur de l'avoir perdu,ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu".Merci.

Jean Pinson

De nouveaux adhérents

Merci aux nouveaux adhérents de notre association qui se sont inscrits depuis le début du mois de septembre et surtout après notre Assemblée Générale. Espérons qu'ils pourront participer aux multiples activités que nous organisons tout au long de l'année en "temps normal".

Merci aux "anciens" qui ont renouvelé leur adhésion, et si vous avez oublié, sachez que vous recevrez un courrier prochainement pour vous donner la procédure.

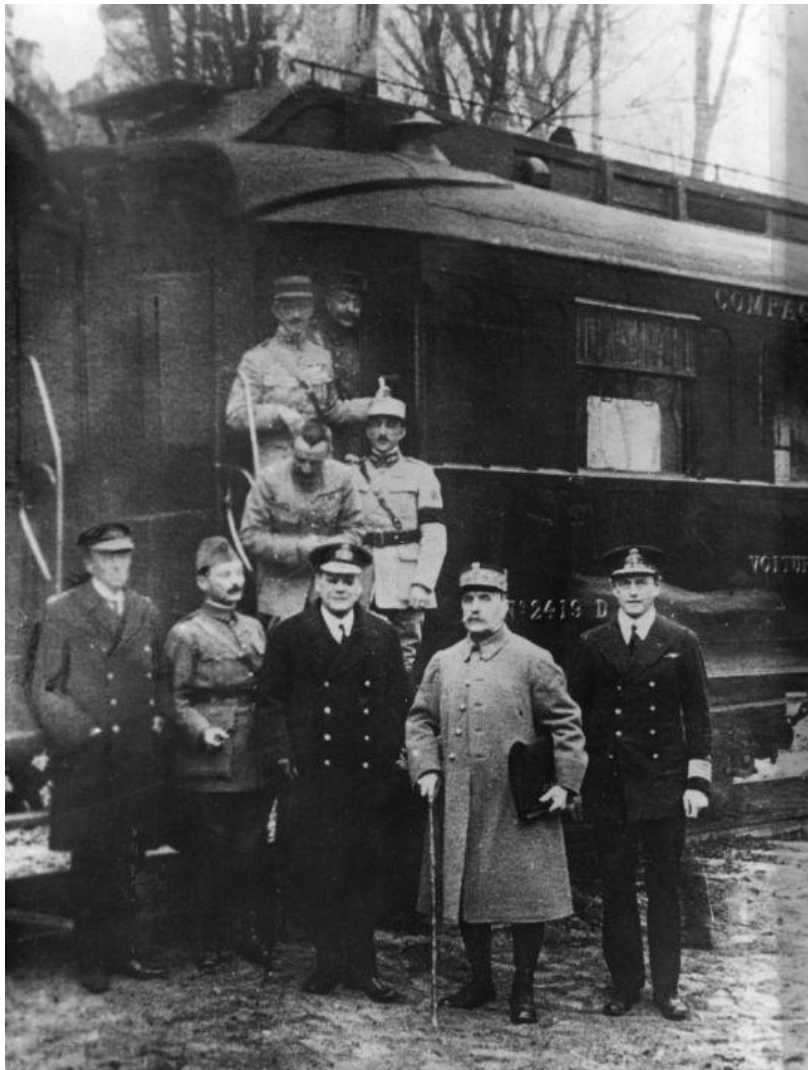
Jusqu'à maintenant, nous maintenons nos envois jusqu'en décembre. A partir de janvier vous serez désinscrits! Alors ne tardez pas!!!!

Le 11 Novembre

Chaque année depuis 1920, la France commémore le 11 Novembre, date anniversaire de l'armistice conclu le 11 Novembre 1918 à Rethondes dans la forêt de Compiègne 5H15. Il met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne. Par contre il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre, cet armistice étant prévu pour durer 33 jours. Il sera ensuite renouvelé.

Le cessez-le-feu est effectif à 11 heures entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons. Il annonce la fin d'une guerre qui a fait pour l'ensemble des belligérants plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Les représentants allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'état-major du maréchal Foch.

La guerre sera terminée officiellement le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles.



Parmi d'autres
"La Une du journal "La Liberté"

Le 11 novembre 1918 vers 5 h 30 du matin, juste après la signature du traité, à la sortie du « wagon de l'Armistice » : de gauche à droite au premier plan, l'amiral britannique Hope (en), le général Weygand, l'amiral britannique Wemyss, le maréchal Foch (avec une canne et un képi), le capitaine de la Royal Navy Marriott (en).

Afin de conserver son armée intacte, capable d'écraser une révolution naissante, l'État-Major allemand obtient, le 9 novembre 1918, l'abdication de l'empereur Guillaume II (celui-ci s'est exilé aux Pays-Bas qui n'avaient pas pris partie pendant la guerre).

Si c'est cette forêt qui a été choisie, c'est pour répondre à un besoin très simple : l'état-major désirait que cette signature se déroule dans un endroit isolé des regards. Il fallait également que, pour des raisons pratiques, il puisse accueillir deux trains : un pour les Alliés et un pour les Allemands.

L'Allemagne signe un traité en faveur de la Triple Entente (composée de la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis), pour mettre fin aux combats sur le front occidental. Ce traité vise à définir les conditions de la défaite de l'Allemagne, après que les alliés aient cessé de se battre quelques temps plus tôt. La Bulgarie a signé l'arrêt des combats le 29 septembre, l'empire Ottoman le 30 octobre et l'Autriche Hongrie le 3 novembre. L'armistice du 11 novembre est donc le dernier traité, signé après quatre jours de négociations.

Ce qu'ils signent le 11 novembre 1918, ce n'est pas la capitulation de l'Allemagne à proprement parler, mais une suspension des hostilités d'une durée de 33 jours renouvelables. Si un cessez-le-feu est donc officiellement proclamé à 11 heures ce jour-là, la fin de la guerre ne sera entérinée qu'avec une série de traités de Paix, dont le plus célèbre reste le traité de Versailles. Après l'Armistice de 1918, le nombre de monuments aux morts édifiés se compte par milliers, et l'expression "la Der des Ders" est employée pour exprimer la nécessité que ce conflit ne se reproduise jamais.

Les conditions de l'armistice 1918 imposées à l'Allemagne sont sans concession :

la remise d'une grande partie de son armement ainsi que de son matériel de transport,

l'évacuation de tous les territoires occupés (Alsace-Lorraine comprise) et de la rive gauche du Rhin, la démilitarisation, sur la rive droite du Rhin, d'une zone de 1000 kilomètres qui va de la frontière hollandaise à la frontière suisse. Ce qui permet aux Alliés de conserver trois "têtes de pont", Mayence, Coblenze et Cologne (les principaux points de passage du Rhin) pour empêcher une reprise de la lutte par l'Allemagne.

L'armistice de 1918 mettant fin aux hostilités, il fallait encore mettre fin à la guerre. La signature du Traité de Versailles a lieu le 28 juin 1919... à Versailles. Il condamne lourdement l'Allemagne. "Diktat" sera le terme employé pour désigner ce Traité imposé aux Allemands sans négociations par les vainqueurs de la Première guerre mondiale. Il mettra fin à la Première Guerre mondiale et il est signé dans la galerie des Glaces du château de Versailles, entre l'Allemagne et les Alliés. Il a été préparé par les vainqueurs, le Français Clemenceau, le Britannique Lloyd George, l'Italien Orlando et l'Américain Wilson. Il impose notamment à l'Allemagne la restitution de l'Alsace-Lorraine, la création du "couloir de Dantzig" donnant à la Pologne un accès à la mer, la limitation du potentiel militaire et le versement de 20 milliards de marks-or. En Allemagne, ce "diktat" sera donc vécu comme une humiliation et fera naître un sentiment de revanche.



Le monument aux morts
d'Arcachon



La signature du traité de Versailles.

Le Monument aux morts d'Arcachon, réalisé par le sculpteur Alexandre Maspoli en 1924 est considéré comme pacifiste et il est constitué d'une Victoire soutenue par des soldats sans visages. Des inscriptions d'inspirations pacifistes ceinturent le monument. Les pleureuses symbolisent la douleur après la perte d'un père, d'un mari ou d'un enfant lors de la Guerre mondiale. Cette guerre a mis en jeu plus de soldats, provoqué plus de décès et causé plus de destruction matérielle que toute guerre antérieure. .

Le monument a été inauguré le 11 novembre 1924 en présence du maire d'Arcachon, Ramon Bon, du député Pierre Dignac, et de l'ancien maire d'Arcachon de 1897 à 1922, James Veyrier Montagnères

De grandes inquiétudes

Le président Jean Pinson est en relation quotidienne (grâce à Skype) avec notre ami, Guévorg Margaryan qui connaît une période de grande tristesse. Il n'a pas le moral par rapport à la situation de son pays qui vient, comme vous le savez ,de signer un armistice avec le Haut Karabath et l'Azerbaïdjan sous le "patronage de Poutine et d'Erdogan. Dans un prochain "Coro" nous ferons le point sur ce très grave problème qui remets en cause la sécurité de l'Arménie . Après le Covid qui a touché sa femme (Lucille) et lui même, voilà son pays qui a payé un lourd tribu (plus de 1000 morts !!!°) en danger .

Voici la reproduction de ses derniers courriels:

Celui de dImanche (avant l'armistice)

"La situation chez nous est très tendue. La guerre continue et le monde est silencieux. Aucun pays n'arrive à arrêter l'agression turco-azérie. Ils ont pris une partie de Chouchi - une ville symbole connue pour sa position dominante.

Celui de mardi:

Je suis extrêmement triste en ce moment par la fin terrible de cette guerre. Malheureusement les leaders politiques se sont contentés par des déclarations uniquement.

La communauté internationale a laissé les Arméniens seuls, en première ligne face aux jihadistes d'Erdogan et à l'agression azérie. Si l'Europe ne met pas fin à la politique agressive du tyran envahisseur Erdogan et à ses aspirations impérialistes, elle va retrouver un jour la Turquie aux portes de Vienne. Le monde doit se réveiller. On est tous sous le choc. Les gens ne tiennent pas le choc. C'est pour ça qu'ils essaient de boycotter le cessez-le-feu actuel. C'est une situation assez humiliante. On perdait des soldats tous les jours mais on s'attendait pas à une telle issue.



Pour terminer ce "Coro":

Sauf si le confinement ne le permet pas, nous irons le Mardi 8 Décembre partager au Lycée Hôtelier un repas de "Noël" à 19h15.

Au menu :

Flûte de Champagne en apéritif et Gravlax de saumon

Terrine de foie gras maison, chutney de mangue

Crème de châtaigne,

noix de Saint Jacques snackées, frites de panais

Ballotine de volaille des Landes au vin jaune et morilles

Assortiment de fromages et ses mendiants

Bûche de Noël

ATTENTION

Le nombre de places est limité à 24 PERSONNES réparties en table de 4 ou 6 •

Le prix sera de 40 € (boissons comprises)

Pour vous inscrire, renvoyez d'urgence le bon ci-dessous. Si vous êtes plus nombreux que 24, c'est dans l'ordre d'inscription que vous serez retenus et uniquement si vous êtes membre de l'AIA

Bon d'inscription à renvoyer au MA.AT;

NOM:retient :places

Le paiement se fera sur place par chèque à l'ordre de l'AIA.

Date et Signature



[Se désinscrire](#)

